

**DOCUMENT D'INFORMATION ÉTABLI CONFORMÉMENT À L'ANNEXE IX DU RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 TEL QUE MODIFIÉ**

**2 février 2026**



**CARVOLIX**

Société Anonyme au capital de 3.935.019,20€

Siège social : 320, avenue Archimède Les Pléiades III - Bâtiment B 13100 Aix-en-Provence - France  
837 722 560 RCS Aix-en-Provence

Le présent document d'information (le « **Document d'Information** ») a été établi par la société Carvolix (anciennement Affluent Medical) (« **Carvolix** » ou la « **Société** ») conformément à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié par le règlement (UE) 2024/2809 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 modifiant les règlements (UE) 2017/1129, (UE) n° 596/2014 et (UE) n° 600/2014 afin de rendre les marchés des capitaux de l'Union plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Document d'Information a été préparé, conformément aux dispositions de l'article 1.5.b bis) du Règlement Prospectus, à l'occasion de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») de 19.893.483 actions ordinaires nouvelles de la Société (l' « **Opération** »), comme suit :

- émission de 12.384.470 Actions Nouvelles émises au prix unitaire de 2,34 euros, à libérer par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, Truffle BioMedTech Crossover, Truffle Medeor, et Truffle Innov FRR (les « **Actions Nouvelles 1** »),
- émission de 3.107.305 Actions Nouvelles émises au prix de 1,872 euros, à libérer par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, Truffle Medeor, Financière Memnon, HAYK Holding Sàrl, Ginko Invest et Madame Simone Merkle (les « **Actions Nouvelles 2** »),
- émission de 4.273.503 Actions Nouvelles émises au prix unitaire de 2,34 euros dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, Truffle BioMedTech Crossover, Truffle Medeor, et Edwards Lifesciences Holding, Inc. (les « **Actions Nouvelles 3** »), et
- émission de 128.205 Actions Nouvelles émises au prix unitaire de 2,34 euros dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires (les « **Actions Nouvelles 4** », et ensemble avec les Actions Nouvelles 1, les Actions Nouvelles 2, et les Actions Nouvelles 3 les « **Actions Nouvelles** »).

Le Document d'Information peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www'affluentmedical.com](http://www'affluentmedical.com)). Il est précisé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »). Par conséquent, les investisseurs sont invités à ne pas prendre de décision d'investissement sur la seule base des informations contenues dans le présent Document d'Information.

## **1. Informations sur la Société**

La Société est la société Carvolix, société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 3.935.019,20 euros, dont le siège social est situé Les Pléiades III, Bâtiment B 320 Avenue Archimède – 13100 Aix-en-Provence (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 837 722 560. Son identifiant d'entité juridique (ou LEI) est le 969500N30CO4B5N2GN67.

Le site Internet de la Société est : [www'affluentmedical.com](http://www'affluentmedical.com).

## **2. Déclaration des personnes responsables du Document d'Information**

Monsieur Sébastien Ladet, en qualité de directeur général de la Société, atteste que les informations contenues dans le Document d'Information sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et que le Document d'Information ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

## **3. Autorité compétente**

L'autorité compétente en France, conformément à l'article 20 du Règlement Prospectus, est l'Autorité des marchés financiers (17 place de la Bourse, 75002 Paris, France).

Il est rappelé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF.

## **4. Déclaration relative aux obligations de déclaration et de publication**

La Société s'est conformée, tout au long de la période d'admission à la négociation de ses actions sur Euronext Paris, aux obligations de déclaration et de publication qui lui sont applicables, y compris au titre de la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (directive dite « *transparence* »), telle que transposée en droit français, et du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, tel que modifié (règlement dit « *abus de marché* »).

## **5. Information disponible**

L'information réglementée devant être diffusée par la Société et, en particulier, le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2025 sous le numéro D.25-0356 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») et le rapport financier semestriel du premier semestre 2025 de la Société publié le 30 septembre 2025, peut être consultée sur son site Internet ([www'affluentmedical.com](http://www'affluentmedical.com)).

Les investisseurs sont invités à examiner toutes les informations financières publiées sur le site Internet de la société ([www'affluentmedical.com](http://www'affluentmedical.com)).

## **6. Déclaration relative à la publication d'informations privilégiées**

Sans objet.

## **7. Raison de l'offre et utilisation prévue du produit**

Le produit net estimé de l'Opération est de 10,3 millions d'euros.

La Société a l'intention d'utiliser ce produit à hauteur de 28% pour financer le lancement commercial de TAVIPILOT Software aux États-Unis ; à hauteur de 27% pour financer le négociation d'un accord stratégique pour accélérer les essais et la commercialisation d'Artus ; à hauteur de 23 % pour financer les développement cliniques et règlementaires sur les dispositifs cardiaques structurels (Kalias, Epygon) ; et à hauteur de 22% pour financer les développement cliniques et règlementaires sur le dispositif ARTE-DRONE.

Au 30 juin 2025, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 5.338 milliers d'euros. La Société estime que le produit net de l'Opération, ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, seront suffisants pour répondre à ses besoins en fonds de roulement pour ses activités jusqu'à fin mai 2026.

## **8. Facteurs de risque propres à la Société**

La Société évolue dans un environnement en mutation rapide et soumis à de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle. Avant de souscrire ou d'acheter des actions de la Société, les investisseurs sont invités à examiner toutes les informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel, y compris les risques décrits à la section 3 du Document d'Enregistrement Universel. Ces risques sont ceux que la Société considère comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement, et qu'elle estime importants pour la prise d'une décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés à la section 3 du Document d'Enregistrement Universel n'est pas exhaustive, seuls les risques significatifs étant mentionnés conformément à l'article 16 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent Document d'Information, le facteur de risque « *Risque de liquidité* » visé à la section 3.4.1 du Document d'Enregistrement Universel, est mis à jour comme suit (le reste du facteur de risque restant inchangé) :

*« Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime, à la date du présent Document d'Information, qu'il ne disposera pas d'un fonds de roulement net lui permettant pas de faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. Il serait en mesure de pouvoir couvrir ses besoins de financement jusqu'à la fin du mois de mai 2026 en tenant compte du produit net de l'Opération. Sur la base des informations à la disposition de la Société au jour du Document d'Information, la position estimée de trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe (non arrêtée et non audited) s'élevaient à 1.753 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Ceux-ci seront renforcés par le produit net de l'Opération estimé à 10,3 millions d'euros. »*

Pour les besoins du présent Document d'Information, le facteur de risque « *Risque de dilution* » visé à la section 3.4.3 du Document d'Enregistrement Universel, est remplacé par :

*« Depuis sa création, la Société a émis et attribué des obligations convertibles en actions (OCA), des séries de bons de souscription d'actions (BSA) et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (se référer à la section 19.1.4 du Document d'Enregistrement Universel). A la date du Document d'Information, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital émis et attribués (y compris les BSA-2018 Kreos) permettrait l'émission et la souscription de 9.432.497 actions ordinaires nouvelles, générant alors une dilution égale à 15,92 % du capital social (après prise en compte de l'Opération). L'exercice d'une majeure partie des BSA et BSPCE est conditionné d'une part à l'absence de départ du Groupe de leurs porteurs avec des périodes d'acquisition et d'autre part à l'atteinte d'objectifs en matière clinique, réglementaire ou financière. Le nombre d'actions nouvelles émises par exercice des BSA-2018 Kreos pourrait atteindre un maximum de 400.000 actions nouvelles.*

*Par ailleurs, il est rappelé que concomitamment à l'Opération, la Société a procédé à l'acquisition de l'intégralité du capital et des droits de vote des sociétés Caranx Medical (879 449 965 RCS Paris) et Artedrone (834 143 695 RCS Paris) auprès de Truffle Biomedtech Crossover, Truffle Innov FRR et Truffle Medeor, et dont le prix d'acquisition n'est pas payé en espèce mais sera payé en Actions Nouvelles 1 par voie de souscription par compensation avec les créances issues des prix d'acquisition. Dans le cadre de ces acquisitions, sont également prévus des compléments de prix payable en actions ordinaires nouvelles par voie de souscription par compensation avec les créances issues des compléments de prix. Le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre desdits compléments de prix pourrait atteindre un maximum de 14.283.985 actions nouvelles.*

*Dans l'hypothèse où le Groupe leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, notamment par la mise en œuvre des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale annuelle tenue le 19 juin 2025 au Conseil d'administration (se référer à la section 19.1.5 du Document d'Enregistrement Universel) ainsi que par l'assemblée générale tenue le 30 janvier 2026 au Conseil d'administration (le nombre d'actions nouvelles émises par mise en œuvre des délégations consenties par ladite assemblée en complément des Actions Nouvelles pouvant atteindre un maximum de 8.418.804 actions nouvelles), la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. »*

## **9. Caractéristiques des valeurs mobilières**

### *9.1 Nombre, nature et catégories des actions à admettre aux négociations*

La demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris porte sur un nombre total de 19.893.483 Actions Nouvelles, émises dans le cadre de l'Opération.

Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le même code ISIN FR0013333077.

Libellé des actions : AFFLUENT MEDICAL

Code mnémonique : AFME

### *9.2 Forme et inscription en compte des titres de la Société*

Les Actions Nouvelles de la Société pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

Conformément à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, elles seront obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

Conformément aux articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les actions se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des actions résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les Actions Nouvelles de la Société feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera la compensation des actions entre teneurs de compte-conservateurs. Elles feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear Bank SA/NV, et de Clearstream Banking.

### *9.3 Droits attachés aux Actions Nouvelles*

Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à tous les droits d'actionnaires prévus par les lois en vigueur et par les statuts de la Société, notamment : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation de la Société. Les Actions Nouvelles seront fongibles et de même rang avec les actions existantes de la Société.

### *9.4 Restriction imposée à la libre négociabilité des actions*

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. Les Actions Nouvelles seront librement cessibles.

### *9.5 Politique en matière de dividendes*

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas distribué de dividendes. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme compte tenu du stade de développement de la Société afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.

## **10. Dilution et participations après l'émission**

## 10.1 Dilution

A titre indicatif, l'incidence de l'Opération sur (i) la part des capitaux propres consolidés de la Société par action et (ii) la participation d'un actionnaire détenant 1,00 % du capital social de la Société avant l'Opération et ne souscrivant pas à celle-ci (calcul basé sur les capitaux propres au 30 juin 2025<sup>1</sup> et le nombre d'actions de la Société à la date du présent Document d'Information, hors actions propres) est le suivant :

(en %)	Quote-part du capital		Quote-part des capitaux propres par action	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles	1,0000%	0,81%	0,54€	0,43€
Après émission des Actions Nouvelles	0,66%	0,57%	1,08€	0,94€

(1) Après émission d'un nombre total maximum de 9.432.497 actions ordinaires à venir de l'exercice ou de l'attribution de l'ensemble des instruments dilutifs existants (en ce compris les BSPCE et BSA en cours d'attribution dans le contexte de l'Opération).

## 10.2 Répartition du capital social et des droits de vote

A la date du présent Document d'Information et avant la réalisation de l'Opération, le capital social s'élève à 3.935.019,20 euros, divisé en 39.350.192 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro et la répartition de l'actionnariat de la Société est, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
Fonds et sociétés gérés par Truffle Capital <sup>(1)</sup>	26.255.202	66,7%	73,6%	53,8%	63,2%
Financière Memnon Edwards Lifesciences	3.746.240	9,5%	6,9%	7,7%	5,9%
Ginko Invest	3.623.188	9,2%	6,4%	7,4%	5,5%
HAYK Holding	605.546	1,5%	1,8%	1,2%	1,6%
	200.000	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%

<sup>1</sup> Les comptes consolidés au 30 juin 2025 sont les derniers états financiers publiés de la Société, les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ne sont pas encore disponibles.

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
<b>Autres investisseurs financiers<sup>(2)</sup></b>	1.565.742	4,0%	5,1%	3,2%	4,4%
<b>Salariés</b>	25.551	0,1%	0,1%	11,4%	8,4%
<b>Direction<sup>(3)</sup></b>	14.920	0,0%	0,0%	8,0%	5,9%
<b>Autodétention</b>	50.500	0,1%	-	0,1%	0,0%
<b>Public</b>	3.263.303	8,3%	5,7%	6,7%	4,9%
<b>Total</b>	39.350.192	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Les fonds gérés et sociétés gérées par Truffle Capital sont : FCPI Fortune III, FCPI Truffle Fortune 4, FCPI Truffle Fortune 5, FCPI Truffle Fortune 6, FCPI UFF Innovation n°12, FCPI UFF Innovation n°14, FCPI UFF Innovation n°15, FCPI UFF Innovation n°16, FCPI UFF Innovation n°17, FCPI Innocroissance 2015, FCPI Innocroissance 2016, FCPI Innocroissance 2018, FCPI Innocroissance 2019, FCPI Truffle Biomedtech Crossover Fund, FCPI Truffle Innov FRR France, Truffle ISF PME 2017, Meningose, Corazan et FPCI Truffle Medeor. Ils incluent également Holding Incubatrice Serie I, Holding Incubatrice Serie II dans lesquels Truffle Capital exerce une influence notable.

(2) Autres investisseurs financiers : Kreos Capital, Fate, MyoPowers Medical Technologies SA, MitralFlex, Fondation Hôpital Saint Joseph, Simone Merkle, Kam, Zhu.

(3) En ce inclus Sébastien Ladet, Michel Thérin et Liane Teplitsky

Après réalisation de l'Opération, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
<b>Fonds et sociétés gérés par Truffle Capital<sup>(1)</sup></b>	43.381.807	73,2%	76,9%	63,2%	68,5%
<b>Financière Memnon</b>	4.092.393	6,9%	5,6%	6,0%	5,0%
<b>Edwards Lifesciences</b>	5.759.940	9,7%	7,5%	8,4%	6,7%
<b>Ginko Invest</b>	674.776	1,1%	1,5%	1,0%	1,3%
<b>HAYK Holding</b>	228.846	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
<b>Autres investisseurs financiers<sup>(2)</sup></b>	1.751.639	3,0%	4,0%	2,6%	3,6%
<b>Salariés</b>	25.551	0,0%	0,0%	8,1%	6,4%
<b>Direction<sup>(3)</sup></b>	14.920	0,0%	0,0%	5,7%	4,5%
<b>Autodétention</b>	50.500	0,1%	-	0,1%	-
<b>Public</b>	3.263.303	5,5%	4,3%	4,8%	3,8%

<b>Total</b>	59.243.675	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
--------------	------------	----------------	----------------	----------------	----------------

(1) Les fonds gérés et sociétés gérées par Truffle Capital sont : FCPI Fortune III, FCPI Truffle Fortune 4, FCPI Truffle Fortune 5, FCPI Truffle Fortune 6, FCPI UFF Innovation n°12, FCPI UFF Innovation n°14, FCPI UFF Innovation n°15, FCPI UFF Innovation n°16, FCPI UFF Innovation n°17, FCPI Innocroissance 2015, FCPI Innocroissance 2016, FCPI Innocroissance 2018, FCPI Innocroissance 2019, FCPI Truffle Biomedtech Crossover Fund, FCPI Truffle Innov FRR France, Truffle ISF PME 2017, Meningose, Corazan et FPCI Truffle Medeor. Ils incluent également Holding Incubatrice Serie I, Holding Incubatrice Serie II dans lesquels Truffle Capital exerce une influence notable.

(2) Autres investisseurs financiers : Kreos Capital, Fate, MyoPowers Medical Technologies SA, MitralFlex, Fondation Hôpital Saint Joseph, Simone Merkle, Kam, Zhu, Nagib Bahous et Zainab Ibrahim

(3) En ce inclus Sébastien Ladet, Michel Thérin et Liane Teplitsky

## 11. Modalités et conditions de l'Opération

### 11.1 Modalités et conditions de l'Opération

L'émission des Actions Nouvelles 1 a été réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, Truffle BioMedTech Crossover, Truffle Medeor, et Truffle Innov FRR décidée le 30 janvier 2026 par le Conseil d'administration de la Société faisant usage de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société tenue le 30 janvier 2026 (l' « AGOE ») dans ses 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> résolutions.

L'émission des Actions Nouvelles 2 a été réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, Truffle Medeor, Financière Memnon, HAYK Holding Sàrl, Ginko Invest et Madame Simone Merkle décidée le 30 janvier 2026 par le Conseil d'administration de la Société faisant usage de la délégation qui lui a été accordée par l'AGOE dans ses 10<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions.

L'émission des Actions Nouvelles 3 a été réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, Truffle BioMedTech Crossover, Truffle Medeor, et Edwards Lifesciences Holding, Inc. décidée le 30 janvier 2026 par le Conseil d'administration de la Société faisant usage de la délégation qui lui a été accordée par l'AGOE dans ses 16<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions.

L'émission des Actions Nouvelles 4 a été réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, décidée le 30 janvier 2026 par le Conseil d'administration de la Société faisant usage de la délégation qui lui a été accordée par l'AGOE dans sa 20<sup>ème</sup> résolution.

Dans l'Espace économique européen (« EEE »), aucune mesure n'a été ou ne sera prise pour permettre une offre publique des titres couverts par le présent Document d'Information qui nécessiterait la publication d'un prospectus dans l'un des États membres.

Truffle BioMedTech Crossover, détenant auparavant une participation de 8,8% dans la Société, a participé à l'Opération pour un montant de 21,39 millions d'euros (dont 3,5 millions libérés en espèce) correspondant à un total de 9.139.555 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Truffle BioMedTech Crossover détiendra 24,6% du capital de la Société.

Truffle Medeor, détenant auparavant une participation de 26,2% dans la Société, a participé à l'Opération pour un montant de 14,69 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros libérés en espèce) correspondant à un total de 6.798.811 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Truffle Medeor détiendra 33,3% du capital de la Société.

Truffle Innov FRR, détenant auparavant une participation de 2,3% dans la Société, a participé à l'Opération pour un montant de 2,78 millions d'euros (intégralement libérée par compensation de créances) correspondant à un total de 1.188.239 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Truffle Innov FRR détiendra 4,1% du capital de la Société.

Conformément au règlement interne du Conseil d'administration, le représentant de Truffle Capital n'a ni participé aux délibérations du Conseil d'administration ni pris part au vote des décisions relatives à l'Opération.

Edwards Lifesciences Holding, Inc., détenant auparavant une participation de 9,2% dans la Société, a participé à l'Opération pour un montant de 5 millions d'euros (intégralement libérée en espèce) correspondant à un total de 2.136.752 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Truffle Innov FRR détiendra 7,1% du capital de la Société.

#### *11.2 Prix d'émission et prix d'exercice*

Le prix de souscription des Actions Nouvelles 1, 3 et 4 a été fixé à 2,34 euros par action, dont 0,10 euro de valeur nominale et 2,24 euros de prime d'émission conformément aux 2<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions de l'AGOE.

Le prix de souscription des Actions Nouvelles 2 a été fixé à 1,872 euros par action, dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,772 euros de prime d'émission conformément à la 10<sup>ème</sup> résolution de l'AGOE.

Les souscriptions et les paiements seront reçus et déposés auprès d'Uptevia, qui émettra le certificat du dépositaire pour les Actions Nouvelles à la date de règlement.

#### *11.3 Calendrier indicatif*

30 janvier 2026	AGOE
30 janvier 2026 (après clôture d'Euronext Paris)	Diffusion d'un communiqué de presse annonçant les résultats de l'AGOE Conseil d'administration autorisant et mettant en œuvre l'Opération Signature des contrats de souscription Diffusion du Document d'Information et mise en ligne sur le site internet de la Société dès que possible
2 février 2026 (avant ouverture d'Euronext Paris)	Diffusion d'un communiqué de presse annonçant les modalités de l'Opération et l'émission des Actions Nouvelles
2 février 2026	Publication de l'avis Euronext d'admission des Actions Nouvelles
4 février 2026	Règlement-livraison des Actions Nouvelles - Début des négociations des Actions Nouvelles sur Euronext Paris

#### *11.4 Engagement d'abstention et de conservation*

Sans objet.

#### *11.5 Contrat de garantie*

L'émission des Actions Nouvelles a fait l'objet de contrats de souscription conclus entre chaque investisseur et la Société. L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie.

### **12. Marché réglementé**

Les actions de la Société sont admises à la négociation sur Euronext Paris.